

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 3  
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 32/1509 :**

Acquisition et reprise de véhicules par la Société Automobiles Réunion

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240425-32-1509-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

**Affaire n°32/1509 : Acquisition et reprise de véhicules par la Société Automobiles Réunion.**

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que l'état de vétusté et le caractère irréparable d'un lot de NEUF (9) véhicules communaux ne permettent plus leur utilisation par les services de la collectivité.

Dès lors, la mise à la réforme de ces biens est nécessaire afin de les sortir du patrimoine communal, et de faire procéder, par la suite, à leur vente en l'état.

Par délibération du Conseil municipal du 27 février 2024, affaire N°31/1463 une demande a été exprimée par la collectivité en vue de l'achat de véhicules auprès de la centrale d'achat CADI (lots 11, 12, 13 et 16).

Au vu de la diminution de la prime de l'Etat relative au bonus écologique pour les véhicules électriques au 1 janvier 2024, la société AUTOMOBILES REUNION a fait parvenir un réajustement tarifaire à CADI sur le LOT N°13 : fourgonnette à motorisation électrique étant précisé que le lot précité n'est pas encore notifié.

A noter que les véhicules ci-après feront aussi l'objet d'une reprise par la SOCIETE AUTOMOBILES REUNION retenue par CADI, ce qui nous ramène à modification au niveau des prix comme suit et à la modification de la délibération précitée :

Véhicules du lot n°13 :

LOT N°	Désignation des prestations	Attributaires des marchés Attributaire du marché	Montant total pour l'acquisition des véhicules /reprise déduite avant réajustement tarifaire (en TTC)	Montant total pour l'acquisition des véhicules /reprise déduite après réajustement tarifaire (en TTC)
13	Véhicules de moins de 3,5 Tonne fourgonnette utilitaire électrique	AUTOMOBILES REUNION SN	96 570,00 €	99 570.00 €

Véhicules du lot n°13 : Montant reprise véhicules

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	KANGOO	BL-066-RT	08/04/2011
PEUGEOT	PARTNER	AC-315-LH	17/08/2009
TOTAL REPRISES (€ TTC)			1 500.00€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

De tout ce qui précède,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19* » ;

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ;

Considérant que les biens communaux mentionnés dans les tableaux précités du fait de leur état et de leur ancienneté doivent être réformés ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240425-32-1509-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De L'AUTORISER lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services à SIGNER le marché précité auprès de la centrale d'achat CADI sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation) ;
- De L'AUTORISER à procéder à la reprise à titre onéreux et en l'état des véhicules susmentionnés dans les tableaux ci-dessus ;
- De L'AUTORISER à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

